



L'éducation nationale redoute de nouvelles suppressions de postes

3 juil. 2017, PAR Soazig Le Nevé

Alors que 50 000 postes doivent être ponctionnés dans la fonction publique d'État, une question agite la Rue de Grenelle : l'éducation nationale sera-t-elle sanctuarisée ? Rien n'est moins sûr.

Et si les chantiers de la Rue de Grenelle finissaient en impasse budgétaire ? À la veille du discours de politique générale que doit prononcer le Premier ministre mardi 4 juillet, le bruit se murmure, et l'audit remis par la Cour des comptes le 29 juin sur la situation financière de l'État n'a fait que l'amplifier [[lire notre article](#)].

Sur le terrain éducatif, les promesses de campagne d'Emmanuel Macron étaient aussi peu nombreuses que clairement ciblées, les deux premières constituant un coût (dédoubler les classes de CP et de CE1 dans les écoles situées en "réseaux d'éducation prioritaire" ; gratifier d'une prime de 3 000 euros nets les enseignants exerçant dans ces mêmes réseaux) et la troisième représentant une manne budgétaire (simplifier l'examen du bac en réduisant à 4 le nombre d'épreuves finales).

Sur le papier, le nouveau ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, fin connaisseur de la maison, n'avait plus qu'à mettre ces plans à exécution. Pressé d'afficher sa différence avec l'équipe précédente, il a d'abord eu soin de détricoter les réformes phares du quinquennat Hollande, celles des rythmes scolaires et du collège, dans le but affiché de "redonner de l'autonomie" aux écoles et aux municipalités d'une part et aux équipes éducatives des collèges d'autre part.

Crédits en hausse de 8,6 %

Un long fleuve tranquille, s'il n'était une autre promesse de campagne d'Emmanuel Macron, visant à supprimer 120 000 postes de fonctionnaires, dont 50 000 dans la fonction publique d'État. "Priorité" du nouveau Président, l'éducation nationale ne devrait pour autant pas nécessairement être un "sanctuaire", ce que laisse entendre l'[audit](#) de la Cour des comptes, qui suggère sans ambages de renouer avec le non-renouvellement des départs à la retraite, qui avait permis de réduire les effectifs de l'État de 144 000 équivalents temps plein travaillé (ETPT) et la masse salariale de 4,2 milliards d'euros au terme des quatre années de mise en œuvre (2008-2012).

D'autant qu'entre 2012 et 2016, les crédits consacrés à la mission interministérielle "Enseignement scolaire" ont crû de 8,6 % (8 % pour la seule masse salariale), à la faveur des mesures catégorielles décidées par l'ancienne ministre Najat Vallaud-Belkacem et des

créations de postes promises par François Hollande – objectif d’ailleurs non atteint puisqu’il reste 17 414 postes à pourvoir d’ici la rentrée [[lire notre article](#)].

Deux départs à la retraite sur trois non remplacés

Cette fois, la baisse de la masse salariale “*pourrait être différenciée entre ministères, certains secteurs prioritaires en étant préservés partiellement ou totalement*”, écrivent les magistrats financiers. Dans leurs calculs, les secteurs de la défense, de la justice et des forces de sécurité seraient sanctuarisés, soit près de 600 000 ETP sur l’effectif total de 1,9 million d’agents pour l’État.

Les efforts de réduction devraient donc se concentrer sur le reste des effectifs de l’État, y compris à l’éducation nationale, “*en prévoyant le non-remplacement de deux départs sur trois*”, propose la Cour.

Un scénario qui vient sérieusement gripper la machine que Jean-Michel Blanquer vient de lancer, non sans difficultés. Les plans de campagne prenant souvent un relief tout différent quand il s’agit de les appliquer, le dédoublement des classes de CP jette en effet déjà le trouble, le ministre finançant une (toute petite) partie de la mesure par un redéploiement de postes affectés jusque-là à d’autres missions. Ainsi, 2 500 professeurs des écoles du dispositif “plus de maîtres que de classes” initié par Vincent Peillon (un programme qui vise à affecter 2 enseignants dans la même classe) vont être réquisitionnés en septembre 2017, soit la moitié de l’effectif nécessaire pour dédoubler les 5 000 classes de CP concernées.

10 000 postes manquants

Le casse-tête se corsera en 2018, quand 7 000 classes de CE1 seront, elles aussi, dédoublées. “*En gros, Jean-Michel Blanquer doit trouver 10 000 postes en 2018 pour financer cette promesse présidentielle*”, calcule un proche du dossier, qui s’interroge sur la faisabilité de la mesure en temps et en heure.

Dans son audit, la Cour des comptes a décidément tout anticipé : c’est sur les moyens affectés au lycée que des marges sont à gratter. “*Le coût d’un lycéen français est de 37 % plus élevé que celui des lycéens des autres pays de l’OCDE pour des résultats en termes de réussite dans les études post-bac ou d’insertion sur le marché du travail pour les bacheliers professionnels qui ne sont pas meilleurs*”, rappelle la Cour, qui souligne qu’à l’inverse, la France consacre 15 % de moins par élève que les autres membres de l’OCDE à l’enseignement primaire.

Moins d’options au lycée

Aussi, “*un réajustement du coût du lycéen français serait un puissant levier d’efficience, permettant de réallouer les ressources au bénéfice de l’enseignement primaire (ou du socle commun en intégrant le collège), dont les résultats comparés au plan international (PISA) sont médiocres*”, décrit l’audit.

Parmi la palette d’outils proposés à Jean-Michel Blanquer, la Cour des comptes relève la réduction du volume d’instruction au lycée et son étalement sur une période d’enseignement



annuelle plus longue. Mais aussi le resserrement du choix des options dans la voie générale et des spécialités dans la voie professionnelle. Ou encore la rationalisation de la taille des lycées, les plus petits étant les plus onéreux (11 % des établissements scolarisent moins de 100 élèves et regroupent au total 1 % des lycéens). Un *casus belli* pour le puissant syndicat Snes-FSU, majoritaire dans le second degré.